



Pour nourrir le Sénégal,
**misons sur les exploitations
familiales et appuyons les!**

Actualités du CNCR – Juillet 2018

**ORGANISATION PAR LE CNCR D'UNE MISSION DE VISITE DES
EXPLOITATIONS AVICOLES ET DE FORMATION DES ELEVEURS DANS LES
REGIONS DE SAINT LOUIS ET LOUGA.**



Du 25 au 30 juin 2018, le CNCR a mobilisé deux docteurs vétérinaires et un membre de la Fédération des Acteurs de la Filière Avicole pour réaliser une mission de visite des exploitations avicoles et de formation des éleveurs sur la conduite des bandes de poulet de chair dans les régions de Saint Louis et Louga. Cette mission du CNCR fait suite à un Financement du Programme Québécois de Développement International (PQDI) pour l'accompagnement des jeunes et des femmes

dans la mise en place des exploitations avicoles.

Cette mission a permis d'apporter des corrections nécessaires aux techniques utilisées par ces jeunes éleveurs bénéficiaires de ce financement et de les former sur la gestion des poulaillers et la conduite des bandes de poulet de chair. Cette mission s'est faite en deux étapes : la première a consisté à visiter les fermes avicoles pour déceler les erreurs commises par les éleveurs en y apportant des solutions. La deuxième étape était liée au renforcement des capacités des éleveurs en aviculture à travers la tenue d'un atelier de formation au niveau de l'inspection régionale de l'élevage de Saint Louis. Cet atelier qui a réuni 20 participants a permis de mettre à leur disposition des fiches sur les normes des indicateurs, les outils nécessaires pour la gestion et la conduite des bandes de poulet de chair. Les participants à cet atelier ont posé plusieurs questions auxquelles les docteurs vétérinaires ont apporté des réponses. Dans le cadre du suivi des fermes avicoles, 3 fermes ont été visitées respectivement à Daara, Djolof, Richard Toll et à Bango. A la fin de ces visites, plusieurs observations ont été faites et des recommandations ont été formulées par les consultants vétérinaires pour améliorer la conduite de l'activité avicole dans ces exploitations.

Pour rappel, le Projet PQDI a pour objectif principal de favoriser le développement de métiers avicoles durables en milieu péri-urbain et rural, notamment par la préparation de futurs acteurs paysans qui constitue une préoccupation forte des responsables du CNCR. A travers ses organisations faitières de la filière avicole (collège des jeunes et la FAFA), le CNCR joue le

rôle de transmission de savoir-faire et d'espace d'expérimentation. Il appuie l'installation au plan pratique des éleveurs : acquisition de bâtiment d'élevage, mise en place de bandes, appui à la commercialisation, etc.

LE CNCR POSE DES ACTES CONCRETS POUR LA PROFESSIONNALISATION DES SYSTEMES COLLECTIFS DE MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

Du 03 au 05 juillet 2017, le CNCR en partenariat avec l'Union des Producteurs Agricoles pour le Développement International a organisé le 5ème Atelier National à Dakar sur le thème « Professionnalisation des systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles au Sénégal- L'engagement ». Cette rencontre rentre dans le cadre du Programme « Les Savoirs des Gens de la Terre (LSGT) » et avait pour objectif général d'approfondir les opportunités de mise en marché collective en lien avec la vie démocratique de l'organisation des producteurs et des productrices au Sénégal . Elle ainsi permis d'évaluer les difficultés rencontrées par les Organisations Paysannes pour concrétiser une mise en marché collective dans les différentes filières ;de définir des modèles de mise en marché collective susceptibles de réussir au Sénégal et enfin d'élaborer une feuille de route pour relever les défis.

C'est une rencontre qui s'est déroulée en présence d'une trentaine de participant(e)s venant d'organisations paysannes membres du CNCR, de l'ASPRODEB, de l'UPA DI, des ministères du Commerce et de l'élevage et des productions animales, de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Les travaux ont démarré par une synthèse des résultats de la tournée effectuée par le CNCR auprès de ses Fédérations et qui a été appréciée par les six filières visitées à savoir : riz,



arachide, tomate industrielle, oignon, banane et avicole. Sur ce point une demande pour le suivi et le soutien de leurs initiatives endogènes a été notée. Les expériences de mise en marché collectives visitées portent sur les aspects suivants : i) Achats groupés d'intrants et de semences certifiées (riz); ii) Centre de groupage et stockage (oignon); iii) Centre de conditionnement (banane); iv) Contractualisation négociée collectivement et acceptée à la base (riz, tomate industrielle, arachide); v) Coopérative avicole (achats groupés d'intrants et vente groupée de fientes). A ce niveau, les contraintes auxquelles les OP ont fait face sont liées au manque de Matériels de Collecte ; à l'insuffisance du financement de démarrage ; à la non maîtrise du déroulement de la campagne ; au taux d'abattement élevé, au contrat non conforme à la réalité du terrain (Niveau ASPRODEB). Durant les débats, il a été révélé que l'ASPRODEB a perdu cette campagne 2017/2018, près de 225 millions F CFA en abattement.

Autant de facteurs qui ont poussé les participants à suggérer que le CNCR et l'ASPRODEB réinstaurent le dialogue avec les responsables de la Direction du commerce intérieur en vue de trouver des solutions adaptées au problème. Les Fédérations présentes se sont toutes exprimées sur leurs filières et ont informé sur leurs engagements. Il s'agit entre autres de partager leurs expériences dans la production et la commercialisation (vente différée) pour une amélioration et une mise à l'échelle au sein des organisations d'horticulteurs du réseau CNCR/ASPRODEB ; la mise en place d'un cadre de concertation des fédérations actives sur le riz ; Répertoire et

diagnostiquer les mini-rizeries des OP et de leurs membres et appuyer l'élaboration de plans d'affaires et la Contractualisation pour la vente groupée. Pour concrétiser la réalisation de tels engagements, un comité de suivi a été mis en place et il a pour missions de finaliser et accompagner l'opérationnalisation des engagements ; d'organiser des concertations, des ateliers sur les systèmes collectifs de mise en marché ; assurer une fonction de conseil dans la mise en œuvre des Systèmes Collectifs de Mise en Marché. Mandat a ainsi été donné aux Secrétaires généraux du CNCR et de l'ASPRODEB pour préciser avant son installation, le rôle du comité de suivi, son fonctionnement, ses membres, etc. En outre, un atelier de finalisation des engagements devrait être organisé dans un délai de trente jours.

CNCR ET GRET REALISENT DE BONNES AVANCEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PROJET COMMUN SUR LA GOUVERNANCE FORESTIERE PARTICIPATIVE A MEDINA YORO FOULAH.



Du 10 au 16 juillet, le CNCR et le GRET ont effectué une mission dans le département de Médina Yoro Foulah dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet commun « Citoyens et Organisations locales mobilisées dans la lutte pour la préservation de leurs ressources naturelles ». Cette mission était organisée dans l'optique de stabiliser la stratégie globale d'intervention du projet dans le département de Médina Yoro Foulah.

Elle a ainsi permis de préciser les contours du diagnostic institutionnel de la gouvernance forestière dans cette zone et d'étudier la mise en place du cadre de concertation des maires sur la gouvernance forestière. Par ailleurs cette mission a été l'occasion de remettre 06 motos acquis par le projet pour le superviseur et les animateurs locaux du projet de même que le Service des Eaux et Forêts de Médina Yoro Foulah (MYF). Elle en outre permis de repérer les pistes de collaboration avec d'autres ONG intervenant dans le département de MYF notamment le Forum Civil.

Durant la mission, l'équipe a rencontré et interviewé différents acteurs, il s'agit notamment du club sciences et environnement du lycée de MYF, le chef de village et le comité de surveillance de Touba Mboyène et Missirah Mboyène (commune de Niaming), et le président du comité inter-villageois de la commune de Koulinto mis en place par le PROGEDE 2. La mission s'est également rendue à Kolda et y a rencontré l'inspecteur régional des eaux et forêts pour discuter du protocole de collaboration entre le service forestier régional et le projet COMMUN. La maison du citoyen (centre sur la gouvernance participative) du Forum civil a été également visitée pour identifier des pistes de valorisation de leur intervention dans les communes MYF et Pata et en particulier de l'outil « certification citoyenne ». La mission a été clôturée par une rencontre avec le Préfet du département, le président du conseil départemental et les maires des 11 communes de MYF.

Ces échanges avec les différents acteurs ont abouti au recentrage de la stratégie du projet autour de la commune. Désormais, c'est la commune que le projet va aider à élaborer un Plan d'action simplifié pour la gestion Participative des forêts (PAGEPEF). Dans les PAGEPEF, des activités de protection et restauration des peuplements forestiers et/ ou des activités économiques

alternatives à l'exploitation forestière seront définies. L'équipe du projet va aider les commissions environnementales élargies (aux chefs de villages, agriculteurs, éleveurs, commissions domaniales etc.) à élaborer des PAGEPEF dans lesquels seront consignés la vision, les objectifs, les actions et une stratégie de mise en œuvre qui pourrait être soutenue par le projet suite à un processus de sélection. Cette commission élargie fera le suivi des activités et sera informée de toutes les ressources issues de la forêt et de leur utilisation. Ce qui permettrait de construire un contrôle citoyen de l'action publique. Un noyau de ces commissions sera construit à l'échelle départementale pour favoriser des échanges, s'aider mutuellement et travailler ensemble sur la sensibilisation, la veille et l'éducation environnementales. Dans son processus de mise en œuvre, le projet va également intégrer un volet certification citoyenne en vue de décerner chaque année des médailles aux trois communes les plus performantes dans la promotion de la participation citoyenne dans la gestion décentralisée de leurs forêts communautaires.

POUR SA CONTRIBUTION A LA PROCHAINE REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE, LE GROUPE DE DIALOGUE SOCIAL ET POLITIQUE SE MOBILISE

Du 12 au 13 juillet 2018 à Dakar, sous l'impulsion du CNCR qui le préside, le Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP) a organisé un atelier méthodologique pour sa contribution à la revue conjointe du secteur agricole (RCSA). Il s'agissait de réfléchir sur la méthodologie à développer et les mécanismes à mettre en place pour construire la contribution des organisations de producteurs et de la société civile à la prochaine revue conjointe du secteur agricole.

Cette rencontre a permis aux membres du GDSP de s'entendre sur les domaines de construction de la contribution, de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre de la contribution des exploitations familiales dans les investissements agricoles, de proposer des modalités pratiques pour la collecte des informations et enfin de dégager une feuille de route pour les prochaines étapes. En outre, cet atelier a servi de cadre d'échanges où tous les acteurs ont examiné de manière



concomitante et concertée les voies et moyens qui permettent au secteur agricole de jouer pleinement son rôle de levier pour une croissance soutenue, durable et inclusive. Aussi, des communications a quant à elle rappelé sur des expériences existantes en matière de revue notamment celle du Ministère de l'Education a été présentée aux participants pour constituer une source d'inspiration. L'historique, les objectifs, le canevas indicatif, les attentes du GDSP à la RCSA ont été présentées par la Direction de la Prévision, de l'Analyse et des Statistiques Agricoles (DAPSA) Cette rencontre a par ailleurs été une opportunité pour les membres du GDSP de discuter de son schéma organisationnel. Ainsi, sa composition, son fonctionnement et sa relation avec l'Etat ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'asseoir une compréhension commune du GDSP par tous les acteurs.

Pour rappel, le Sénégal s'est engagé, à l'instar d'autres pays dans le cadre du dialogue avec l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile, à organiser annuellement une revue conjointe du secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique. Cette dernière vise à promouvoir la responsabilité mutuelle par des processus de revue et de dialogues complets, inclusifs et techniquement robustes. Partant du

principe d'implication de tous les acteurs, les Organisations de Producteurs et de la société Civile à travers le Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP), présidé par le CNCR ont pris l'engagement de contribuer significativement à cet exercice en initiant une revue indépendante dont les résultats seront versés dans ceux de la grande revue conjointe.

LE CNCR RENFORCE LES CAPACITES DES ACTEURS SUR L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES SYSTEMES FONCIERS FORESTIERS AU SENEGAL A LA LUMIERE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES



Après de satisfaisants résultats sur les Directives Volontaires relatives aux terres et aux pêches, le CNCR s'est engagé dans la diffusion et l'opérationnalisation des DV relatives aux forêts dans un contexte national de réforme du code forestier et de promotion de la gestion participative de nos forêts. Toutefois, étant donné que les acteurs Sénégalais n'ont pas encore travaillé sur les DV sous l'angle forêt, le CNCR a sollicité et obtenu l'accord de l'équipe

forestière de la FAO pour un renforcement de leur capacité sur les DV relatives aux forêts.

C'est ainsi que du 19 au 20 Juillet 2018 à Dakar, le CNCR a organisé un Atelier de formation des acteurs sur l'amélioration de la gouvernance des systèmes fonciers forestiers au Sénégal à la lumière des Directives Volontaires. Ont pris part à cette rencontre dont l'ouverture a été présidée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les membres du COPIL DV/GF et leurs partenaires, les services des eaux et forêts, le Ministère de l'élevage, la société civile, la recherche, les organisations paysannes et des représentants des élus locaux.

Différentes présentations ont été faites par des colonels des eaux et forêts et des consultants sur des thèmes liés à i) l'importance des forêts et les enjeux de sa gouvernance dans le contexte national du Sénégal, ii) le cadre légal relatif au foncier forestier au Sénégal ; la foresterie participative iii) le foncier forestier et les principes des DV etc. Cette formation a permis de renforcer la compréhension des parties prenantes sur les principes et bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance du régime forestier mais aussi de fournir aux acteurs des outils pour analyser les systèmes fonciers et développer leurs capacités pour l'influence des processus de réforme.

A l'issue des réflexions, différentes recommandations ont été formulées en 3 axes. Le premier axe est relatif à l'appui aux processus de réformes des politiques publiques au niveau national par l'évaluation du nouveau code forestier à la lumière des Directives volontaires ; la socialisation du nouveau code forestier et recueil des avis des acteurs locaux ; plaidoyer pour le renforcement de la fiscalité forestière locale en vue de permettre la réalisation de plans d'aménagement des forêts protégées dont la gestion est confiée aux collectivités locales ; Renforcement de capacités des acteurs locaux (dont les agents des eaux et forêts) sur la gouvernance forestière participative. Le deuxième axe est relatif à l'opérationnalisation au niveau local des Outils de gouvernance et aide à la décision par notamment la mise en œuvre des outils de gestion forestière (plan d'aménagement, fonds local d'aménagement, etc) au niveau de collectivités locales pilotes dans l'optique d'intégrer la reconnaissance des droits légitimes; le renforcement de la gouvernance participative des forêts avec la mise en place de commissions environnementale élargies. Le 3ème axe est lié à la production de connaissances par notamment l'actualisation des données sur les ressources forestières et la délimitation des

massifs forestiers ; l'analyse de la cohérence des différents codes dans le contexte de la décentralisation (Acte 3, code forestier, code minier, code des domaines, etc.) et de la vocation des zones (cas de la zone sylvopastorale).

De telles recommandations sont en train d'être concrétisées dans le département de Médina Yoro Foulah par le CNCR, qui, avec l'appui de l'Union Européenne met en œuvre le projet Commun « Citoyens et organisations locales mobilisées pour un meilleur usage des ressources naturelles » et dont la FAO est venue renforcer dans le cadre du « projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des directives volontaires au Sénégal ». Ces axes de travail seront également reversés dans le plan stratégique triennal 2018-2020 du Comité de Pilotage des Directives Volontaires et la Gouvernance Foncière (COPIL DV/GF).

LE COMITE DE PILOTAGE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES ET GOUVERNANCE FONCIERE DU SENEGAL S'ELARGIT ET ELABORE SON PLAN D'ACTION STRATEGIQUE TRIENNAL 2018-2020

Du 23 au 24 Juillet 2018, le CNCR a participé à la retraite du Comité de Pilotage des Directives Volontaires et Gouvernance Foncière au Sénégal (COPIL DV/GF) dont il assure la vice-présidence. Cette retraite de deux jours avait principalement pour objectif de permettre aux membres du COPIL DV/GF d'échanger sur le fonctionnement de ce comité, de partager les résultats déjà enregistrés et de planifier les prochaines étapes. Cette rencontre a ainsi permis de faire le bilan de la mise en œuvre des activités des membres du COPIL DV/GF. En effet, avec l'appui de la FAO dans le cadre du projet de Renforcement de la Diffusion et de l'Opérationnalisation des DV au Sénégal, les membres du COPIL DV/GF sont très dynamiques sur des initiatives de sensibilisation, de développement d'outils pratiques et de renforcement des capacités des différents acteurs sur les directives volontaires.

C'est notamment le cas du CNCR qui durant l'année 2017 a partagé et expérimenté sa grille d'analyse des projets d'investissements à incidence foncière dans 4 zones agro écologiques avec les élus locaux, les services techniques étatiques déconcentrés et les populations locales (agriculteurs, éleveurs, investisseurs). Aussi dans le but de faire tenir compte les principes des directives volontaires et d'impliquer les acteurs locaux dans l'avant-projet du code de la pêche continentale et de son décret d'application, le CNCR en partenariat avec le Ministère de la pêche et de l'économie maritime (MPEM) avait organisé en 2017 une série d'ateliers déconcentrés dans les régions de Matam, Saint Louis, Louga, Sédhiou, Kolda, Tambacounda, Kédougou et Kaffrine/Kaolack. Autant d'activités du CNCR avec de résultats assez satisfaisants ont fait l'objet d'un partage avec les membres du COPIL DV/GF à l'occasion de cette retraite.



Lors de cette retraite la faisabilité d'un observatoire sur le foncier, le chantier suivi-évaluation de la gouvernance foncière et le Dashboard qui est un outil de monitoring de la gouvernance foncière basé sur les 10 engagements d'ILC ont fait l'objet d'une réflexion et de recommandations. Par ailleurs, cette retraite a été l'occasion de construire le plan d'action triennal 2018-2020 en tenant compte des nouvelles opportunités avec la FAO qui vient d'obtenir de la coopération italienne des fonds supplémentaires l'autorisant à étendre jusqu'en 2020 le « Projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives

volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ». Ce plan d'action tient compte également des nouvelles opportunités offertes par International Land Coalition (ILC) à travers son appui pour la mise en place d'une Stratégie Nationale d'Engagement sur le foncier au Sénégal (SNE). Les membres du COPIL DV/GF ont aussi échangé et adopté une stratégie d'élargissement et de structuration de la plateforme et affiné leur plan de communication. Pour rappel, le COPIL DV/GF est une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs autour des Directives volontaires mise en place pour assurer la mission de facilitation et d'animation du processus de dialogue sur la gouvernance foncière au Sénégal.

En brèves

Du 23 au 27 Juillet au Libéria : Participation du CNCR à l'Atelier d'élaboration du pré rapport régional 2017 sur la situation de la campagne agrosylvopastorale et halieutique en Afrique de l'Ouest

17 Juillet : Participation du CNCR à l'Assemblée Générale du Groupe de Réflexion et d'Action sur l'Agriculture au Sénégal.